

2012



Rapport annuel du Conseil d'Etat

Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport,
chacun peut trouver des compléments d'information
sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.

Rapport annuel du Conseil d'État 2012

Sommaire

Rapport de gestion 2012

Sécurité et environnement	4
Formation, jeunesse et culture	5
Intérieur	6
Santé et action sociale	7
Économie et sport	8
Infrastructures et ressources humaines	9
Finances et relations extérieures	10
Ordre judiciaire vaudois	11
Agenda 21	12

Rapport sur les comptes 2012 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	14
Comptes de fonctionnement	16
Écart entre le budget voté et les comptes	17
Écart entre les comptes 2012 et les comptes 2011	20
Analyse du bilan au 31 décembre 2012	23
Lexique, sigles et abréviations	26

Production: Bureau d'information et de
communication de l'État de Vaud (BIC)

Impression: CADEV

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Énergie

Dès janvier, le Conseil d'Etat a présenté une série de mesures d'aide et de financement dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour 100 millions de francs.

Le 5 février, dans un scrutin consultatif, les citoyens de Sainte-Croix se sont majoritairement exprimés en faveur du projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de leur commune. Par ailleurs, le Canton de Vaud poursuit sa politique de promotion des énergies renouvelables, puisqu'en mai 2012, le Conseil d'Etat a arrêté la liste des périmètres qui entreront dans la planification directrice des parcs éoliens vaudois. Comprenant neuf sites retenus, ainsi que 10 sites retenus sous condition, elle permet d'envisager une production totale de 1.250 GWh d'électricité. Plus d'un quart de la consommation cantonale actuelle pourrait donc, à terme et pour autant que tous les projets puissent être réalisés par les communes, être assurée par l'énergie éolienne.

En juillet, le Conseil d'Etat a présenté ses deux actions majeures en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables menées dans le cadre de son programme d'investissements et de soutien à l'environnement économique. Il a alloué 30 millions de francs pour des subventions destinées à l'assainissement énergétique des bâtiments. 15 millions de francs sont prévus pour la réalisation de plusieurs centaines d'installations photovoltaïques.

En plus de ces deux objets, l'enveloppe financière du programme « 100 millions pour l'efficacité énergétique et les renouvelables » a aussi été affectée à la rétribution des projets vaudois en matière d'électricité produite à partir de biogaz; un audit pour les grands consommateurs; au soutien au bois énergie et à différents projets hydrauliques; à l'encouragement à la recherche et au développement dans le domaine de l'énergie ainsi qu'à la formation et l'information.

Puis, en fin d'année, Vaud et Neuchâtel ont coordonné la planification directrice de leurs parcs éoliens respectifs. Un accord assure la coordination indispensable à l'approbation des plans directeurs cantonaux des deux cantons et permet d'aller de l'avant sans recourir à un éventuel arbitrage de la Confédération.

Enfin l'année 2012 a aussi été synonyme d'évolution grâce à la création de la Direction générale de l'environnement (DGE). Opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2013, cette nouvelle entité de l'administration cantonale réunit le Service des eaux, sols et assainissement (SESA), le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) ainsi que l'Unité des dangers naturels (UDN). La DGE est un instrument essentiel du Conseil d'Etat pour mettre en oeuvre une politique énergétique et environnementale cohérente et coordonnée.

Sécurité

La sécurité publique a constitué un autre dossier phare du département en 2012. En février, l'Etat a annoncé la création de 94 postes de policier supplémentaires jusqu'en 2017, soit une augmentation de 10% de l'effectif de terrain afin de répondre aux besoins liés notamment au programme Codex et à la réforme policière. De plus, il intègre dès 2012 dans l'effectif du canton 62 postes jusqu'ici sous contrats de prestations financés par les communes.

En mars, les cantons de Vaud et de Genève, en butte depuis de nombreux mois aux cambriolages et braquages, ont décidé d'unir leurs forces contre la criminalité transfrontalière. Les départements concernés souhaitent en outre que la Confédération rende le droit fédéral plus répressif.

Tout récemment, afin d'améliorer la sécurité du public, le Conseil d'Etat a aussi entrepris d'adopter une modification de la loi sur la police des chiens (LPolC) fondée sur les ex-

périences faites depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le projet de loi conserve le régime de l'autorisation pour détenteurs de chiens potentiellement dangereux et mise sur la formation, la prévention et la responsabilisation des détenteurs et promeneurs.

Environnement

Après avoir recensé plus de 1000 accidents par année impliquant du gibier sur le réseau routier vaudois, le canton de Vaud a décidé de lutter contre ce phénomène en installant des balises lumineuses et sonores qui chassent les animaux sauvages des abords des routes à l'approche d'une voiture. À ce jour, cinq tronçons ont déjà été équipés et 30 autres, identifiés comme particulièrement exposés, à ce type de risques recevront leurs balises dans les années à venir.

Automobile et navigation

Pour ce qui est des autres réalisations entreprises par le DSE, la transformation des locaux du Service des automobiles (SAN) de Nyon, en étroite collaboration avec la Ville de Nyon, qui offre des nouvelles structures d'accueil et une piste supplémentaire pour les expertises. Elle permet surtout l'introduction de deux nouvelles prestations, à savoir la possibilité d'effectuer des examens pratiques pour l'obtention du permis des motocycles et la planification de sessions d'examen théoriques sur rendez-vous.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Vers une école harmonisée

Après le vote favorable des Vaudois concernant la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) le 4 septembre 2011, la rentrée scolaire d'août 2012 a été marquée par l'introduction de divers éléments liés à l'harmonisation de l'école entre les cantons suisses (HarmoS).

Le plan d'études romand a ainsi succédé au plan d'études vaudois, et de nouveaux moyens d'enseignement, également romands, sont en phase de mise en place. Des dispositions transitoires liées à la LEO sont entrées en vigueur à la rentrée scolaire d'août 2012. Elles sont notamment liées aux modalités d'orientation des élèves, le système scolaire passant de trois à deux voies en août 2013.

Les nouvelles grilles horaires liées à HarmoS et à la LEO ont également été finalisées; elles entreront en vigueur dès août 2013.

L'enseignement postobligatoire face aux défis démographiques

Au printemps 2012, le DFJC a communiqué la planification validée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil concernant la construction de nouveaux gymnases. Quatre nouveaux établissements seront ouverts d'ici 15 ans à Renens, Aigle, Rolle et Échallens. Ces établissements permettront d'absorber l'augmentation prévue des gymnasiens, une hausse directement liée à la croissance régulière du nombre d'habitants dans le canton. Une planification équivalente est en cours concernant les établissements de formation professionnelle, afin de répondre aux mêmes défis.

Par ailleurs, concernant les écoles supérieures, toujours plus de formations suivent

et obtiennent la nécessaire reconnaissance de l'OFFT. En 2012, quatre dossiers de formation sont entrés en procédure de reconnaissance.

Les défis de l'enseignement tertiaire

Le DFJC a été fortement engagé en 2012 dans l'élaboration du projet de concordat intercantonal sur les hautes écoles, ainsi que sur le traitement du message 2013-2016 du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, à la recherche et à l'innovation. Il s'est également montré très actif dans la défense des intérêts cantonaux dans le cadre de la révision des règlements intercantonaux.

Sur le plan international, le département poursuit les programmes d'échanges internationaux auxquels participent neuf hautes écoles sises dans le canton. En 2012, cela représentait 22 programmes réunissant 531 étudiants. Actuellement, des partenariats sont établis avec des hautes écoles aux USA, en Inde, à Singapour, en Chine et en Australie. Ces échanges contribuent à la promotion et à la reconnaissance des formations dispensées dans les hautes écoles du Canton.

Le DFJC poursuit par ailleurs ses efforts visant à mettre à disposition des écoles les infrastructures nécessaires à leur développement: UNIL – Géopolis; HEIG-VD – extension; HESAV – réhabilitation de l'ancienne policlinique et campus santé...

Soutiens et appuis à la formation

Par l'enseignement spécialisé, le soutien à la formation, l'orientation scolaire et professionnelle, les bourses d'études et d'apprentissage ainsi que la promotion de la santé et la prévention en milieu

scolaire, le DFJC dispose d'un large dispositif de soutiens et d'appuis à la formation.

En 2012, un projet de refonte de la loi sur les aides à la formation a été mis en consultation auprès des instances concernées. L'objectif principal est de mettre en conformité le cadre légal vaudois avec les principes contenus dans l'Accord intercantonal signé par le canton de Vaud en 2011. Le calendrier prévoit un traitement au Grand Conseil courant 2013.

Le retour de consultation concernant l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée a été effectué début 2012. La mise en œuvre de ce nouveau texte, initialement prévue pour la rentrée 2013, a été repoussée à la rentrée 2014.

La culture, un lien vivant

Début 2012, plus de 500 personnes ont participé aux Assises de la culture organisées par le DFJC. L'affluence lors de cette manifestation ainsi que les nombreux échanges sont le reflet du très large intérêt et des attentes des Vaudoises et des Vaudois en matière culturelle.

Le DFJC a poursuivi en 2012 l'élaboration des deux futures lois couvrant les grandes orientations de la politique culturelle cantonale, la loi sur la vie culturelle et la création artistique et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, alors que la loi sur les écoles de musique est entrée en vigueur.

Par ailleurs, le projet Plate-forme pôle musical a notamment été marqué, en 2012, par la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal, qui définit l'utilisation future du quartier culturel en création au cœur de Lausanne.

DINT

Département de l'intérieur

Une rocade entre départements fait suite à l'élection complémentaire du 18 décembre 2011. Béatrice Métraux reprend les rennes du DINT le 9 janvier 2012. Philippe Leuba prend la tête du DECS, désormais département de tutelle du Service de la population, tandis que l'Unité logement et le Service du développement territorial rejoignent le DINT.

Dossier pénitentiaire

Avril marque l'ouverture de l'établissement d'exécution de peines de semi-détention et de travail externe du Simplon, à Lausanne. Il peut accueillir 34 détenus. Mais c'est la prison de La Croisée à Orbe qui retient l'attention en 2012. En juillet, puis en octobre, cinq, respectivement six détenus s'évadent. Ces événements entraînent des conséquences: lancement d'un audit sur la sécurité et l'organisation hiérarchique de l'établissement; prises de mesures immédiates de sécurisation sur le terrain. Un agent de détention est licencié. Puis le directeur de La Croisée donne sa démission.

Parallèlement le Service pénitentiaire est confronté au problème de la surpopulation carcérale en détention avant jugement (DAJ). L'introduction du nouveau code de procédure pénale a des conséquences sur l'ensemble de la chaîne pénale. On manque de places de détention, alors que des personnes restent détenues au-delà des délais légaux dans les zones carcérales de la Police cantonale ou de la Police municipale de Lausanne. En novembre, le Conseil d'Etat décide en urgence la création de 81 places supplémentaires en DAJ sur le site de la prison de La Croisée. Le Grand Conseil valide cette demande peu après. Enfin, l'agrandissement de la Colonie est voté en juin. Huitante places en exécution de peine en régime fermé seront enfin créées.

Fusions de communes

Le 1^{er} janvier 2012, quatre nouvelles communes ont fusionné: Oron (fusion de 10 communes), Champvent (fusion de trois communes), Servion (fusion de deux communes) et Donneloye (fusion de deux communes). Le nombre de communes est ainsi passé de 339 à 326 au 1^{er} janvier. Enfin, dernier acte de «l'Année Viret», un superbe ouvrage sort de presse en novembre: «La cathédrale Notre-Dame de Lausanne, monument européen, temple vaudois». C'est un ouvrage collectif de 324 pages, placé sous la direction du professeur Peter Kurmann.

Tutelles et curatelles

Créé en 1946, l'Office du tuteur général devient au 1^{er} janvier 2013 l'office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP). Outre ses missions traditionnelles, l'OCTP consacre une partie très importante de l'année à la préparation de l'entrée en vigueur (au 1^{er} janvier 2013) du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant. Ce nouveau droit met un terme à l'institution du tuteur général par l'obligation de la désignation ad personam des curateurs. Pour préparer ces changements, l'Office a collaboré activement avec le Tribunal cantonal et formé l'ensemble des collaborateurs au nouveau droit.

Archives cantonales

L'exposition annuelle des Archives cantonales pour 2012, «Line & la Mode dans la presse lausannoise» connaît un large succès. Par ailleurs, fin 2012, le Grand Conseil adopte l'exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 1,63 millions de francs pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés aux Archives cantonales vaudoises.

Développement territorial

Le Service du développement territorial a essentiellement traité de la mise en œuvre progressive du Plan directeur cantonal et ses différentes adaptations dont la dernière est entrée en vigueur le 15 juin 2012. Il traite également des trois principaux projets d'agglomérations du canton: l'agglomération yverdonnoise (AggloY), Lausanne-Morges (PALM), le Grand Genève, franco-valdo-genevois (AFVG). Ces projets ont été déposés auprès de la Confédération fin juin 2012. Une autre thématique essentielle pour le SDT – en collaboration avec d'autres services de l'Etat – est la politique du logement vécue au travers de la pression démographique qui s'exerce de manière de plus en plus pressante sur le territoire cantonal.

Lavaux, résidences secondaires

Le projet de loi sur le plan de protection de Lavaux, adopté par le Grand Conseil en novembre 2011, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Au chapitre de la stratégie cantonale pour les résidences secondaires, 2012 a été marquée par la votation de l'initiative Weber le 11 mars et par l'ordonnance fédérale du 22 août (liste des communes, entrée en vigueur de l'initiative au 1^{er} janvier 2013). À la demande du Conseil d'Etat, le SDT a mis en place une cellule interdépartementale au sein de l'Etat de Vaud afin de traiter les questions complexes et à caractère technique relatives à cette thématique.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

L'année a été marquée par la préparation de l'entrée en vigueur en janvier 2013 de la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises. Elle a pour objectif d'unifier le mode de calcul du revenu déterminant pour les prestations sociales cantonales et de les hiérarchiser. Elle instaure également un système d'échange des informations financières et administratives entre les autorités d'application.

Action sociale vaudoise

Dès le 1^{er} janvier, les montants des loyers régionaux maximums admis dans le cadre du Revenu d'insertion (RI) ont été augmentés de 10% et le DSAS est désormais compétent pour fixer un taux de majoration des frais de loyer.

Dès le 1^{er} juillet, un dispositif pour les jeunes adultes au RI a été mis en œuvre. Il concerne les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans révolus, vivant seuls, sans charge de famille et sans activité lucrative, qui se voient allouer un forfait entretien et insertion sociale. Un supplément est versé lorsque le jeune est inscrit à l'ORP, qu'il effectue une mesure d'insertion sociale ou professionnelle ou un stage non rémunéré.

Pour les familles bénéficiaires du RI

Le projet-pilote d'insertion des familles bénéficiaires du RI a été développé par le Service de prévoyance et d'aide sociales durant l'année et a pu démarrer le 1^{er} novembre. L'objectif de ce projet-pilote est d'offrir aux familles au RI la possibilité de sortir durablement de l'aide sociale en développant des stratégies leur permettant au moins de couvrir le minimum vital grâce aux PC Familles ou au mieux d'être autonomes financièrement.

Politique familiale

Dans le cadre des travaux de révision de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur les prestations cantonales en faveur de la famille adoptés par le Grand Conseil fin décembre 2012, les modifications suivantes entrent en vigueur en 2013: l'allocation pour les jeunes en formation passe de 250 francs à 300 francs par mois; la loi cantonale a été adaptée afin de prendre en compte la modification de la loi fédérale sur les allocations familiales, à laquelle sont désormais également assujetties les personnes exerçant une activité indépendante non agricole qui sont obligatoirement assurées à l'AVS à ce titre. Le Conseil d'Etat et les milieux patronaux ont admis le principe du renforcement de la solidarité entre les caisses.

Quant aux barèmes pour besoins vitaux dans le régime des prestations complémentaires pour les familles, ils ont été modifiés dès le 1^{er} mai 2012: la réduction de 15% qui était appliquée depuis l'entrée en vigueur du régime (1^{er} octobre 2011) sera supprimée. Le barème correspondra à celui des prestations complémentaires AVS/AI adapté selon l'échelle d'équivalence du revenu d'insertion vaudois.

Victimes d'infractions

La Fondation Profa a ouvert le 1^{er} juin une consultation pour les victimes d'infractions à Yverdon-les-Bains. Dès le 5 novembre, la région du Nord Vaudois bénéficie également d'une unité de médecine des violences du CHUV et d'une consultation médico-légale à l'hôpital d'Yverdon-les-Bains.

EMS

Cent septante-trois lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2012. Ces

réalisations ont permis de créer 88 lits supplémentaires et d'en remplacer 85. La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Entre 2009 et 2012, 43 bâtiments ont été mis en conformité.

Institutions socio-sanitaires

En 2012 le DSAS a défini un concept de surveillance des établissements socio-sanitaires en tenant compte des expériences acquises dans le domaine des établissements médico-sociaux. Durant l'année, différentes actions ont été mises en œuvre pour le rapprochement entre la CIVEMS et l'OCESE. Dès le 1.1.2013, la CIVESS a débuté ses activités. La grille unique d'inspection pour les foyers et les EMS psychiatriques est en voie de finalisation.

Hôpital des enfants

En octobre 2012, le Conseil d'Etat a adopté un crédit d'investissement de 170 millions de francs destiné à financer la construction d'un nouvel hôpital des enfants. Il réunira les activités du Département médico-chirurgical de pédiatrie (DMCP) au cœur de la Cité hospitalière, à Lausanne.

Bloc opératoire du CHUV

Le Conseil d'Etat a validé un crédit d'investissement de 104,9 millions de francs pour financer les transformations lourdes du bloc opératoire principal du CHUV et la création d'une structure préfabriquée pour maintenir l'activité durant les travaux. Le bloc opératoire central du CHUV est l'un des grands blocs centralisés de Suisse, réunissant dans un même espace de 4000 m² toutes les spécialités chirurgicales.

DECS

Département de l'économie et du sport

Faire face aux incertitudes de la conjoncture

L'économie vaudoise continue de bien résister dans un contexte conjoncturel européen difficile. Le nombre d'emplois a progressé davantage qu'à l'échelle suisse. Néanmoins, après un tassement dans la première moitié de l'année, le chômage enregistre globalement une légère croissance, passant de 4,7% en début d'année (sur la base de la population active de 2010) à 5,1% fin décembre. Sur l'année, le nombre de chômeurs a augmenté de 7,7%.

Dans ce contexte, le Canton, attentif à la situation et à son évolution, est intervenu à divers niveaux. Il a maintenu à un degré élevé les mesures de réinsertion sur le marché de l'emploi et s'est attaché à soutenir et développer des conditions cadres favorables à l'économie.

De nouvelles mesures de réinsertion ont été mises sur pied, l'assurance perte de gain en faveur des chômeurs en congé maladie est entrée en vigueur le premier avril.

Après le soutien de l'Etat en faveur de l'emploi dans les dossiers Bobst puis Novartis, l'intervention du Canton a été déterminante pour sauver plus de la moitié des postes menacés aux IRL (Imprimeries réunies Lausanne) à Renens et maintenir ce centre de compétence sur sol vaudois.

Les efforts de promotion économique se sont poursuivis. Le Conseil d'Etat, avec l'accord unanime du Grand Conseil, a notamment engagé le Canton dans la création de la plate-forme de soutien à l'innovation, «Innovaud», dotée d'une enveloppe de 25 millions de francs sur dix ans en supplément des aides cantonales existantes.

Dans le prolongement des déplacements effectués ces dernières années en Chine, en Russie et en Corée du Sud, le DECS a

conduit en septembre une mission économique au Japon. Cette visite a permis de nombreux contacts entre acteurs économiques japonais et vaudois qui ont ainsi pu se familiariser avec les habitudes et les pratiques de leurs partenaires potentiels.

Agriculture

Le Canton a lancé une vaste réflexion sur l'avenir de l'enseignement agricole. Dans le cadre de cette démarche, une vision pour la formation agricole dans le canton, et différentes variantes de mise en œuvre à moyen et long terme seront élaborées puis soumises au Conseil d'Etat.

Le Canton, avec les cantons de l'aire de production (FR, NE, JU, BE), s'est mobilisé en 2012 pour renforcer l'AOC Gruyère, notamment en œuvrant en faveur d'une coordination entre l'interprofession, la Confédération et les cantons concernés.

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique d'adaptation aux nouvelles dispositions fédérales dans le domaine agricole. Pour préparer au mieux l'agriculture vaudoise à l'introduction de contributions à la qualité du paysage, le Canton a lancé avec la Confédération un projet pilote dans ce domaine dans la Plaine de l'Orbe.

Asile

Depuis janvier, le Service de la population est rattaché au DECS, désormais en charge, notamment, des questions de migration. Le canton demeure confronté à une croissance du flux de requérants d'asile. Après une hausse de 45% des demandes d'asiles déposées en Suisse en 2011 par rapport à 2010, elles ont encore augmenté de 27% en 2012. Dans cette situation d'urgence, l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a dû ouvrir de nouveaux abris de protection civile pour assurer leur hébergement: à Pully, Begnins, Préverengues, Coppet et

Bussigny. Début 2012, l'abri de Nyon a été fermé, conformément aux engagements pris auprès de la commune. L'EVAM a aussi ouvert une petite structure à Morges pour accueillir des bénéficiaires de l'aide d'urgence. Parallèlement, l'EVAM travaille sur plusieurs projets afin de trouver des solutions d'hébergement plus adaptées que les abris.

Sport

En juillet 2012, avec le début de la nouvelle législature, le Département de l'économie est devenu le Département de l'économie et du sport. Ce changement d'appellation traduit la volonté à la fois d'encourager le sport et de valoriser l'atout que constitue la présence de nombreuses organisations et fédérations sportives internationales sur le sol vaudois.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport. Sa vocation est notamment d'encourager le sport comme activité bénéfique à la santé. La loi de 1975 n'est plus adaptée à la réalité du sport d'aujourd'hui, dont les structures et le rôle dans la société ont évolué.

Par ailleurs, en partenariat avec la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud a décidé de créer un «Cluster du sport international». Son objectif: développer et animer un réseau regroupant, autour des organisations sportives internationales présentes dans le canton, les secteurs de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport, dans la perspective de créer des synergies profitables à l'ensemble de ces différents acteurs.

DIRH

Département des infrastructures et des ressources humaines

Accueil de jour des enfants

La mission d'autorisation et de surveillance de l'accueil des enfants hors de leur milieu familial (auparavant confiée au Service de protection de la jeunesse) est désormais confiée à l'Office de l'accueil de jour des enfants. Ce dernier, en tant qu'entité stratégique, a été créé en début de législature et rattaché au DIRH le 1^{er} septembre 2012.

À fin 2012, on dénombre 568 structures d'accueil collectives soumises au régime d'autorisation et de surveillance de l'Office qui a, en outre, accompagné et supervisé l'activité de quelque 29 structures de coordination d'accueil familial de jour.

Personnel de l'Etat

Fort d'un concept d'accueil des nouveaux collaborateurs, l'Etat vise une fidélisation et une intégration optimale des nouveaux arrivants. Par ailleurs, la promotion de l'image de l'Etat à l'extérieur s'est traduite, entre autres mesures, par une participation à plusieurs salons en vue de valoriser son attractivité auprès des jeunes.

Routes

L'année a été marquée par deux inaugurations importantes. La route H144, extension du réseau cantonal reliant Chablais vaudois et valaisan, a été ouverte au terme d'un chantier reconnu comme particulièrement efficace dans la prise en compte de l'environnement et l'intégration paysagère. La route du Col des Mosses a, elle, été ouverte au trafic des 40 tonnes. Là également, des solutions innovantes ont permis de réduire la durée des travaux et d'augmenter la durabilité de la rénovation.

Enfin, la généralisation de nouveaux équipements de protection a permis d'améliorer la sécurité des collaborateurs

en charge de l'entretien et de l'exploitation. Du côté de la sécurité des usagers, un inventaire des glissières présentes sur le réseau cantonal a été réalisé et a permis de déterminer les tronçons présentant le plus grand besoin de rénovation.

Transports publics

La halte CFF de Prilly-Malley a été inaugurée en juin, dans le respect du calendrier prévu. Desservie par le trafic régional, elle se situe au centre d'une zone appelée à connaître un développement urbanistique important. Au chapitre des développements de la mobilité à venir, le tram T1 Lausanne-Renens a, lui, été mis à l'enquête en 2012. Il est une composante essentielle du futur réseau de transports publics plus rapide et plus efficace de l'agglomération.

Entré en vigueur en décembre, le nouvel horaire 2013 a représenté un changement important, mais aussi une amélioration pour nombre de passagers, avec notamment la mise en service de nouvelles rames sur les lignes RegioExpress.

En janvier, le Conseil fédéral a publié son message sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Les projets retenus pour le développement du rail concernent fortement la Suisse romande et tiennent largement compte des objectifs de la convention-cadre de préfinancement signée par les cantons de Genève et de Vaud pour augmenter la capacité des trains.

L'année a également été marquée par la réorganisation de la CGN, passée en mains des cantons.

Informatique

Les citoyens disposent dorénavant d'un nouveau mode d'accès à certaines prestations grâce à l'ouverture du portail en ligne de l'administration.

Le centre de traitement des données (data center) de l'Etat de Vaud a été inauguré en avril. Construit selon des normes écologiques strictes, il permet des économies énergétiques importantes et a permis de terminer le rapatriement des serveurs informatiques de Berne à Lausanne.

Développement durable

La conception du programme de législature 2012-2017 par le Conseil d'Etat a été l'occasion de renouveler son engagement en faveur du développement durable. Trois exemplaires de Jalons ont été publiés, notamment au sujet de la durabilité au Service des routes ou du bilan CO₂ et développement durable de l'administration cantonale. L'Etat s'est également donné les moyens de sensibiliser et inciter les institutions vaudoises dans ce sens au travers de la diffusion d'un nouveau guide, « Actions pour la durabilité des communes », fort de 70 exemples d'actions concrètes.

Marchés publics

De nombreuses formations sur les marchés publics ont été organisées. Le DIRH a également appuyé et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans leurs démarches.

Au cours de l'année, 28 entreprises mandatées pour des travaux publics ont été sanctionnées pour travail au noir et 105 ont reçu un courrier d'avertissement.

Information sur le territoire

La loi cantonale sur la géoinformation adoptée par le Grand Conseil en mai et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour rappel, elle régleme le traitement des géodonnées de base du canton et des communes, définit les compétences applicables à cet effet et régit le domaine de la mensuration officielle.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Finances et investissements

Les comptes de l'Etat pour l'exercice 2011 sont positifs pour la 7^e année consécutive et se soldent par un excédent de 343 millions. La dette nette est réduite une nouvelle fois de 480 millions et atteint 1,43 milliard au 1^{er} janvier 2012, contre 8,65 milliards au début de 2005. La bonne tenue des finances vaudoises, malgré deux crises récentes, a permis au canton de retrouver une marge de manœuvre et d'étendre en particulier sa capacité de financement allouée aux grands travaux porteurs d'avenir.

Dans le cadre de son budget 2012, l'Etat prévoit un effort global d'investissement de quelque 700 millions (investissements bruts, prêts et garanties nouveaux). Ce sont 197 millions de plus qu'aux comptes 2011 et 53 millions de moins qu'inscrits au budget 2013. Pour 2011 et 2012, l'Etat engage des moyens bruts à hauteur de 2,19 milliards (tranches de crédit, décrets adoptés, études en cours). En outre, la mise à jour des projections jusqu'en 2020 indique des dépenses d'investissement de l'ordre de 14 milliards, dont 8,5 à la charge nette de l'Etat.

Planification financière

La planification financière 2014-2017 fait partie intégrante du Programme de législation présenté en octobre par le Conseil d'Etat nouvellement élu. Elle table sur une croissance annuelle des revenus fiscaux de 2 à 3 %, compte tenu des incertitudes conjoncturelles. Du côté des charges, elle intègre la croissance des moyens alloués au personnel, à la santé et au social notamment.

Le Gouvernement prévoit en outre une enveloppe globale affectée au financement des mesures du Programme de législation, dont les effets cumulés et progressifs pour-

ront atteindre 210 millions en 2017. Au final, la planification indique un possible retour au déficit à l'horizon 2015. Les résultats planifiés et l'augmentation des investissements entraînent une réduction de la capacité d'autofinancement de l'Etat qui aura recours à l'emprunt.

Rayonnement du canton

Par le truchement de l'Office des affaires extérieures, le canton poursuit en 2012 ses activités afin de défendre ses intérêts et de favoriser son rayonnement auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens. La Métropole lémanique notamment, qui publie en novembre un premier Mémento statistique, intensifie son action d'information et de sensibilisation auprès des parlementaires fédéraux sur les enjeux de la mobilité et des infrastructures de transport en Suisse occidentale. Ce travail de longue haleine se traduit par des avancées significatives dans les dossiers du financement ferroviaire et des aménagements autoroutiers (contournement de Morges).

Au-delà des échanges au sein de la Métropole lémanique, le canton de Vaud développe toujours plus avant les collaborations avec ses voisins dans différents domaines tels que la santé, la formation ou l'énergie. Non exhaustive, cette liste témoigne de la diversité des défis liés à des espaces de vie qui dépassent désormais les frontières institutionnelles.

Immeubles et constructions

Rattaché le 1^{er} juillet au DFIRE, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) connaît une nouvelle année d'intenses activités. Avec le bâtiment du Parlement vaudois en particulier, ravagé par le feu en 2002 et dont le projet de reconstruction se

trouve bloqué à l'été par un référendum qui réunit 16 000 signatures. À la demande du Conseil d'Etat, l'architecte mandataire et le service retravaillent les plans sur les aspects contestés. Les Autorités présentent le 13 novembre le projet modifié, qui obtient le ralliement du comité référendaire et entraîne le retrait par le Grand Conseil de la votation populaire prévue en 2013.

L'année est marquée en outre par la mise à l'enquête, en août, du Plan d'affectation cantonal du Musée cantonal des Beaux-Arts, par le lancement du concours puis la désignation des lauréats en octobre pour le futur Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois, et par l'obtention d'importants crédits consacrés à l'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat. La cathédrale de Lausanne fait l'objet pour sa part d'un colloque international qui se tient en juin afin de préparer les travaux de conservation et de restauration à venir.

Administration des impôts

Introduit en 2012, le procédé unique en Suisse de renvoi par Internet de la déclaration d'impôt, sans signature ni pièce justificative, rencontre un succès immédiat: plus de 40% des contribuables utilisent ce moyen. Conséquence directe, l'Administration cantonale des impôts (ACI) effectue la taxation plus rapidement et à la fin 2012, trois quarts des contribuables avaient reçu leur décompte 2011. Autre simplification, la facture électronique est introduite à l'automne, offrant au contribuable (personne physique) la possibilité de payer ses impôts directement par e-banking.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

L'année 2012 a été marquée par les importants travaux liés à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013 de la dernière réforme du programme Codex, soit le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (refonte du droit de la tutelle). Ces préparatifs ont mobilisé les services généraux de l'Ordre judiciaire et les justices de paix, qui consacrent plus de la moitié de leur activité à cette matière. Il est évidemment encore trop tôt pour tirer un premier bilan de cette mise en œuvre.

De manière générale, 2012 a été une année de consolidation des pratiques en fonction des enseignements tirés de l'application des codes de procédure pénale et civile suisses entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Sur le plan pénal

L'augmentation du nombre d'enquêtes instruites par le Ministère public a déjà eu des répercussions sur l'activité du Tribunal des mesures de contrainte et de la Chambre des recours pénale du Tribunal cantonal qui ont tous deux vu le nombre d'affaires enregistrées augmenter sensiblement. Cette répercussion ne s'est toutefois pas encore produite auprès des tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal, juges du fond.

En matière civile

En matière civile, le nombre des dossiers est de manière générale à la hausse. En particulier, la Chambre patrimoniale cantonale voit le nombre de dossiers qui lui sont confiés augmenter significativement, tout comme les tribunaux de prud'hommes et le Tribunal des baux. Il en va de même en deuxième instance devant la Cour d'appel civile.

Justices de paix

Les justices de paix sont toujours lourdement chargées. Ainsi, le nombre global de procédures contentieuses est à la hausse, tout comme les dossiers de successions à traiter.

Offices des poursuites

Quant aux offices des poursuites, ils ont battu leur propre record, enregistrant plus de 400 000 réquisitions de poursuite, rendant indispensable un renforcement de leurs effectifs, inchangés depuis près de 20 ans.

Organisation du Tribunal cantonal

La poursuite de la réorganisation des cours du Tribunal cantonal ensuite des réformes de la législature 2007-2012 ainsi que les différentes vacances enregistrées parmi les juges ont montré les limites d'une organisation répartie sur trois sites. La réunion de toutes les cours de l'autorité judiciaire supérieure du canton en un seul lieu est plus que souhaitable, conformément à la volonté du constituant et du législateur vaudois.

Après deux législatures consacrées à de nombreuses réformes tant fédérales que cantonales, l'Ordre judiciaire vaudois aspire à un peu de calme, afin de pouvoir se consacrer entièrement à sa mission principale: rendre la justice.

Agenda 21

2012 – Une année de confirmation de l'engagement de l'Etat de Vaud pour le développement durable

L'année 2012 s'est déroulée en deux temps: le premier semestre a notamment permis de faire un bilan de la législature 2007-2012 et de finaliser des projets et le deuxième d'appuyer le Conseil d'Etat pour l'élaboration de l'Agenda 21 qui figure dans le programme de législature 2012-2017.

Tel que prévu par le Programme de législature du Conseil d'Etat, un bilan de la démarche Agenda 21 a été élaboré. Il illustre les actions conduites par les services et comprend la mise à jour des Indicateurs de développement durable du canton de Vaud. Ce bilan met l'accent sur la pluralité d'actions menées et n'a pas pour objectif d'être exhaustif. Les projets présentés peuvent paraître comme «décousus» tant les problématiques et les secteurs d'intervention sont divers. Tous cependant contribuent concrètement à la réalisation des objectifs de l'Agenda 21.

Bilan CO₂ et de développement durable des activités de l'administration

C'est en phase avec l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique de l'Agenda 21 que les Bilans CO₂ et de développement durable du fonctionnement de l'administration cantonale (gestion du personnel, gestion des bâtiments, déplacements et achats) ont été réalisés. L'ensemble des résultats est présenté dans un Jalons. Ce premier état des lieux des impacts de l'administration permet de diffuser des informations sur ses engagements et stratégies en faveur de l'environnement, de la société et de l'économie.

Un guide pour la durabilité dans les communes

Comme l'affirme le Conseil d'Etat au sujet de l'Agenda 21: l'Etat ne saurait à lui seul atteindre des objectifs significatifs sans une volonté de tous. En la matière, la mobilisation des communes, possédant un fort degré de décision dans de nombreux domaines, est essentielle. Ainsi, l'Etat doit se donner les moyens de les sensibiliser et les inciter à entamer une démarche de durabilité. À cette fin, un guide «Actions pour la durabilité dans les communes» a été élaboré et le Jalons de présentation a été diffusé auprès de toutes les communes vaudoises. Axé sur la pratique, l'outil aide les communes, notamment les plus petites, à agir progressivement dans les axes qu'elles jugent prioritaires.

Rio+20 – Le Canton de Vaud au sein de la délégation suisse

Engagée à favoriser le développement durable depuis 1992 déjà, l'action de la Suisse est ancrée dans la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable. L'objectif du Conseil fédéral est de mettre en œuvre le développement durable par le partenariat, dont notamment celui avec les cantons et les communes. C'est dans cet esprit que la Confédération a invité les cantons à

participer à la délégation suisse de Rio+20. Le Canton de Vaud a été désigné pour représenter l'ensemble des cantons au sein de cette délégation.

La tenue du Sommet de Rio+20 a permis au monde économique de prendre part aux réflexions conduites et de démontrer sa volonté de prendre ses responsabilités aux côtés des pays engagés et de l'ONU. En effet, un des principaux axes retenus pour la Conférence a été l'économie verte dans un contexte de développement durable et d'éradication de la pauvreté. Pour la première fois, ce sujet a été traité au plus haut niveau politique.

Politique d'achats – Poursuite et renforcement de la démarche

En parallèle à l'intégration de critères de durabilité dans les appels d'offres de l'administration cantonale, une formation sur l'utilisation du Guide sur les achats professionnels responsables a été donnée aux collaborateurs des collectivités publiques et des entités parapublics romandes intéressés. À son issue, six groupes de travail thématiques (textile, véhicules, fournitures de bureau, produits de nettoyage, papier, informatique) ont été constitués.

L'objectif des nonante participants est d'approfondir leurs savoir-faire et d'échanger les expériences et bonnes pratiques existantes. Au final, l'intégration des critères de durabilité dans les cahiers des charges techniques et les appels d'offres devrait être fortement facilitée, et un solide réseau formé. La coordination de ces groupes, qui se réuniront trois fois en 2013, est financièrement soutenue par la Confédération (CHF 15'000.-) et par la Ville de Lausanne (CHF 10'000.-).

Intégration de l'Agenda 21 dans le programme de législature 2012 – 2017

L'élaboration du programme de législature 2012-2017 par le Conseil d'Etat a été l'occasion de renouveler son engagement en faveur du développement durable. Le Conseil d'Etat a maintenu ses trois objectifs prioritaires et les a enrichis avec un objectif sur «l'intégration de chacun dans la société et le monde du travail». Les indicateurs illustrant les objectifs assortis de cibles, à plus ou moins long terme, ont été adaptés et certains indicateurs complètent ceux déjà retenus lors de la précédente législature.

Le cadre cantonal pour la mise en œuvre du développement durable exprime la continuité. Ce sont les départements et les services qui sont responsables de la concrétisation du développement durable. Dans cet esprit, l'Unité de développement durable poursuit la coordination de la démarche «Agenda 21» et agit comme centre de compétence, de ressources et d'appui.

Objectif n° 1

Marge de manœuvre d'investissement pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures. L'Etat de Vaud a franchi un grand pas dans cette direction: depuis sept ans, les comptes sont excédentaires et la dette décroît.

Poids de la dette						
<i>Engagements nets du Canton et des communes rapportés au produit intérieur brut cantonal (plafond)</i>						
AG21	2004	2011	2012	2017	2020	2050
2007-2012	29%	-	24%	-	23%	23%
2012-2017	29%	7.3%	-	9,5%	-	-

Objectif n° 2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la «société à 2000 watts» en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables. Un soin particulier sera donné à la gestion et l'entretien du parc immobilier de l'Etat ainsi qu'à la poursuite des actions entreprises dans le cadre du Bilan CO₂.

Émissions de CO ₂							
<i>Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance</i>							
AG21	2004	2011	2012	2017	2020	2025	2050
2007-2012	3,5	-	3,1	-	2,5	-	1,5
2012-2017	3,5	3,2	-	2,7	-	2,3	1,5

Énergies renouvelables							
<i>Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale</i>							
AG21	2004	2008	2012	2017	2020	2035	2050
2007-2012	6,1%	-	7,5%	-	10%	-	20%
2012-2017	6,1%	9,6%	-	15%	17,5%	25%	30%

Répartition modale du transport de personnes							
<i>Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues</i>							
AG21	2005	2010	2012	2017	2020	2025	2050
2007-2012	75%	-	70%	-	65%	-	50%
2012-2017	75%	72%	-	69%	-	65%	50%

Objectif n° 3

Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles.

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages et de la biodiversité. Les politiques publiques doivent converger et produire des effets positifs sur les plans environnementaux et sociaux.

Vu la refonte de la fiscalité environnementale au niveau fédéral qui sera mise en consultation ces prochaines années, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas retenir l'indicateur portant sur cette thématique, à laquelle il reste cependant attentif. Cet objectif est dès lors illustré avec deux nouveaux indicateurs.

Tri des déchets						
<i>Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les communes vaudoises</i>						
AG21	2008	2010	2011	2017	2025	2050
2012-2017	43,0%	43,5%	44,1%	56%	60%	60%

Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle			
<i>Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée</i>			
AG21	2012	2017	2025
2012-2017	1,35%	2,5%	5%

Objectif n° 4

Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

Il est essentiel, pour la cohésion du canton, que chacun puisse trouver un travail lui permettant de subvenir à ses besoins. Pour cela, il faut une économie diversifiée, et les conditions-cadres permettant notamment aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, ainsi que la promotion des principes d'égalité des droits et d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre, les structures d'accueil des enfants contribuent tant à l'intégration sociale des plus jeunes qu'au dynamisme de l'économie par l'activité professionnelle du plus grand nombre.

Dans le précédent programme de législature, un indicateur portant sur le nombre de jeunes au bénéfice d'une mesure d'insertion avait été retenu. Le Conseil d'Etat ayant depuis lors déployé les programmes FORJAD et FORMAD (insertion des jeunes adultes et des adultes par la formation professionnelle), cet indicateur n'est pas repris. Un nouvel indicateur illustre désormais cet objectif n° 4.

Accueil de jour des enfants					
<i>Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants)</i>					
AG21	2009	2011	2017	2025	2050
2012-2017	17,7%	20%	25%	30%	50%

Comptes 2012

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2012 sont les suivants :

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Charges totales (en mios)	8 790	8 081	8 113	7 975	7 382	7 081	6 581
Revenus totaux	8 797	8 424	8 415	8 322	7 752	7 355	6 848
Résultat	6	343	302	347	370	274	267
Revenus d'impôts	5 442	5 218	5 121	5 121	4 746	4 595	4 248
Charges d'intérêts	70	84	105	126	175	199	231
– en pour-cent des charges totales	0,8%	1,0%	1,3%	1,6%	2,4%	2,8%	3,5%
– en pour-cent des revenus d'impôts	1,3%	1,6%	2,1%	2,5%	3,7%	4,3%	5,4%
Amortissement du patrimoine administratif	145	167	447	269	220	249	285
– degré d'autofinancement	58,8%	217,6%	246,0%	713,5%	747,8%	768,3%	438,7%
Dette brute	1 985	2 060	2 560	3 290	3 890	5 410	6 013
Variation de la dette brute	– 75	– 500	– 730	– 600	– 1 520	– 603	– 955
Placement	1 200	630	650	840	930	1 355	134
Endettement (dette nette)	785	1 430	1 910	2 450	2 960	4 055	5 879
(+) Découvert / (–) Fortune nette	– 540	– 462	– 29	– 362	571	1 527	2 430

(en francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	8 088 174 800	8 101 296 200	13 121 400
Comptes	8 790 375 987	8 796 825 644	6 449 657
Différence budget total/comptes	702 201 187	695 529 444	– 6 671 743
en % du budget total	8,7 %	8,6 %	

Résultat du compte de fonctionnement

Le résultat net du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 6,4 millions. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de + 695,5 millions (+ 8,6%), essentiellement en raison du produit des impôts (+ 512,6 millions). Les charges sont supérieures au budget de + 702,2 millions (+ 8,7%) en raison de l'enregistrement dans les comptes 2012 d'un montant de 575 millions représentant 40% du montant de la recapitalisation par l'Etat de la CPEV, ainsi que divers écarts totalisant + 127 millions, notamment pour le RI, le domaine de l'asile et les intérêts dus à la CPEV. A périmètre équivalent, les charges sont supérieures à celles qui avaient été prévues par le budget (+ 127,2 millions / 1,6%).

Résultat 2012

Le résultat du compte de pertes et profits se solde par un profit extraordinaire de 71,4 millions, principalement en raison d'un versement extraordinaire par la BCV de 10.– par action pour un total de 57,6 millions par un prélèvement sur la réserve issue d'apport de capital, ainsi que par des produits réalisés lors de la vente de diverses parcelles pour 8,3 millions.

Au final, le résultat net 2012 du compte de fonctionnement de 6,4 millions cumulé au résultat du compte de pertes et profits de 71,4 millions donne lieu à un profit net 2012 de 77,9 millions.

Profit net de l'exercice

(en francs)	2012
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	6 449 657
Résultat du compte de pertes et profits	71 441 499
Profit net de l'exercice	77 891 155

Le Conseil d'État tire des comptes 2012 les constats suivants :

Les comptes de l'Etat pour 2012 se soldent par un excédent de 6,4 millions, après comptabilisation de 575 millions pour la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), permettant ainsi à l'Etat de réduire son ultime faiblesse financière héritée du passé. C'est le huitième exercice positif après quinze ans de déficits. La dette nette est réduite une nouvelle fois de 645 millions et atteint 785 millions à la fin de l'exercice, contre 8,65 milliards en 2004. Le Conseil d'Etat relève toutefois que la progression des dépenses courantes (4,5%) dépasse celle des revenus (4,4%) pour la troisième année consécutive. En outre, la progression des revenus dépend à plus de 80% de facteurs extraordinaire ou aléatoire. Ainsi, dans une perspective de forte croissance des investissements, la maîtrise des charges sera primordiale ces prochaines années.

Les charges de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2012 s'élèvent à 8790,4 millions de francs. Le résultat comprend notamment l'écriture de boucllement relative à la recapitalisation de la CPEV.

Hors écritures de boucllement, les charges de fonctionnement de l'Etat sont supérieures au budget (+127 millions). Cet écart était de +3 millions en 2011 alors que les années précédentes, les charges étaient inférieures au budget. Les crédits supplémentaires ont été compensés dans leur très grande majorité, les montants non compensés totalisant 50 millions. Les dépenses courantes augmentent de +352 millions par rapport à 2011, soit une croissance de 4,5% qui provient principalement des charges du domaine santé-social (+196 millions), de la formation (+53 millions) et de la charge pérenne des intérêts CPEV (+54 millions). La masse salariale, à périmètre comparable, enregistre pour sa part une progression de +38 millions soit +1,7% par rapport à 2011.

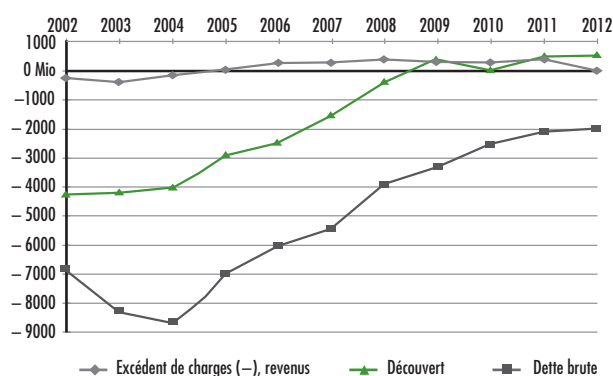
Du côté des revenus, leur montant atteint 8796,8 millions de francs, contre 8424,4 millions à la fin 2011 (+4,4%). Les rentrées fiscales représentent 5442,2 millions, soit +224,1 millions (+4,3%) par rapport à l'exercice précédent. Elles comprennent des éléments de rattrapage dans la taxation de l'impôt à la source (+126 millions), ainsi que des éléments exceptionnels et conjoncturels. Hors effets de rattrapage, le résultat de l'impôt sur le revenu, qui représente 60% du total des impôts, serait inférieur à la prévision budgétaire (-15 millions). L'impôt sur la fortune est en progression, tant en comparaison du budget (+52,9 millions) que des comptes de l'année précédente (+22,9 millions).

Les impôts sur le bénéfice et le capital sont supérieurs de +93,8 millions (+15,7%) par rapport au budget eu égard aux incertitudes économiques qui prévalaient lors de son établissement. Par rapport aux comptes 2011, ces impôts sont en baisse de 21,4 millions (-3%).

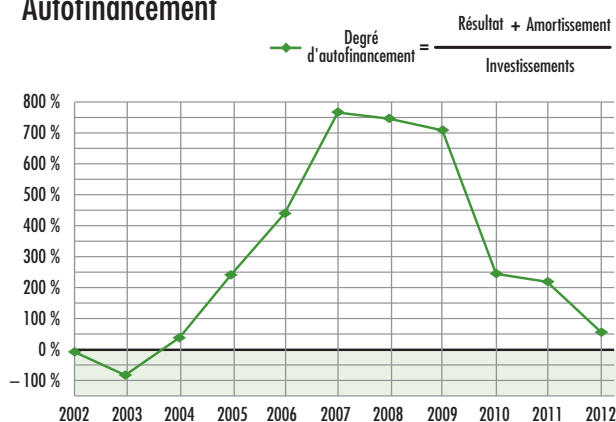
L'écart par rapport au budget de l'impôt sur les gains immobiliers (+48,8%) et leur progression marquée par rapport à 2011 (+5,9%) traduisent la poursuite de la surchauffe immobilière, au contraire de la prévision budgétaire. Un écart important est constaté au niveau de l'impôt sur les donations par rapport au budget (+56%) comme par rapport à l'exercice précédent (+26%); ceci découle du dépôt en 2011 d'une initiative populaire réclamant un impôt fédéral sur les successions (effet estimé à +25 millions).

S'agissant des investissements, la part nette de l'Etat s'élève à 258 millions, soit 42 millions de moins que le budget (-66 millions en 2011). Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Globalement, l'Etat a investi dans l'économie vaudoise 689 millions, soit 186 millions de plus qu'en 2011. Ce montant comprend des investissements bruts (y compris la part de tiers) de 306 millions (271 millions en 2011), l'octroi de nouveaux prêts pour 53 millions et de nouvelles garanties pour 110 millions. En outre, une garantie de 220 millions a été décrétée en faveur de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais.

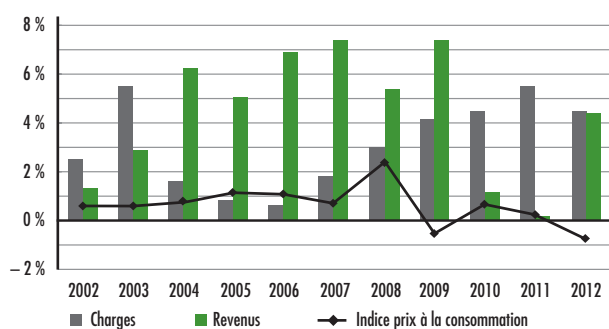
Évolution du résultat, du découvert au bilan et de la dette brute



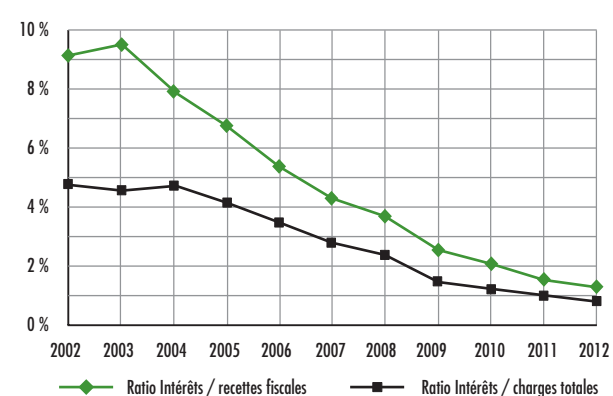
Autofinancement



Taux de croissance



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2012

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'adopté initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «Écarts entre le budget voté et les comptes» ainsi que dans le chapitre «Écarts entre les comptes 2012 et les comptes 2011».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 325 082 400	2 874 797 550	549 715 150	23,6%
31 Biens, services et marchandises	498 775 500	490 849 767	- 7 925 733	- 1,6%
32 Intérêts passifs	87 483 400	69 722 380	- 17 761 020	- 20,3%
33 Amortissements	278 954 200	343 814 124	64 859 924	23,3%
34 Parts et contributions	183 003 000	218 929 844	35 926 844	19,6%
35 Rbts., part. et subv. à coll. publiques	317 778 200	329 385 788	11 607 588	3,7%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 894 201 700	3 951 508 952	57 307 252	1,5%
37 Subventions redistribuées	445 791 800	446 484 121	692 321	0,2%
38 Attributions aux fonds	48 508 600	56 900 127	8 391 527	17,3%
39 Imputations internes	8 596 000	7 983 335	- 612 665	- 7,1%
Total	8 088 174 800	8 790 375 987	702 201 187	8,7%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	4 929 571 000	5 442 169 138	512 598 138	10,4%
41 Patentes et concessions	17 719 000	20 031 318	2 312 318	13,0%
42 Revenus du patrimoine	201 466 700	289 837 955	88 371 255	43,9%
43 Taxes, émoluments et ventes	469 034 900	482 022 103	12 987 203	2,8%
44 Parts à des recettes fédérales	537 781 900	589 055 300	51 273 400	9,5%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 099 787 500	1 120 044 749	20 257 249	1,8%
46 Autres contributions	326 095 300	352 114 302	26 019 002	8,0%
47 Subventions à redistribuer	445 791 800	446 484 121	692 321	0,2%
48 Prélèvements sur les fonds	65 452 100	47 083 323	- 18 368 777	- 28,1%
49 Imputations internes	8 596 000	7 983 335	- 612 665	- 7,1%
Total	8 101 296 200	8 796 825 644	695 529 444	8,6%

3. Écart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Groupe 30

Autorités et personnel

+ 549,7 millions de francs, soit + 23,6%

Cet écart conséquent s'explique par l'enregistrement d'un montant de 575 millions représentant environ le 40% de 1440 millions relatifs à la recapitalisation de la CPEV. En outre, ce groupe comprend également une charge de 54 millions pour la rémunération par l'État de son engagement vis-à-vis de la CPEV. Ces charges sont atténuées d'une part, par le montant d'indexation prévu au budget et non utilisé (- 42,3 millions) et, d'autre part, par la non consommation du budget lié aux postes vacants (salaires et charges sociales), y compris les postes nouvellement créés au budget 2012, qui n'ont pu être repourvus dans les délais, ce qui a permis d'absorber les effets de la nouvelle politique salariale de l'ACV de 2011 et 2012, soit 13,7 millions (hors CHUV et Unil) et de la hausse des prestations de logopédie privée pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans (+ 3,7 millions).

Groupe 31

Biens, services et marchandises

- 7,9 millions de francs, soit - 1,6%

L'écart favorable est étroitement lié au versement du rattrapage pour la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale qui s'est effectué en fin d'année dans les comptes des groupes 30 et 36 et non dans les comptes du groupe 31 pour lequel un écart favorable de 12,8 millions au budget a été constaté. Des dépassements sont mis en évidence au niveau des projets informatiques (+ 6,9 millions), des hausses des commissions de perception d'impôt à la source (+ 5,6 millions) et des charges pour le service hivernal des routes cantonales (+ 3,1 millions). Ces augmentations sont compensées dans ce seul groupe par une multitude de non dépenses inférieures à 1 million.

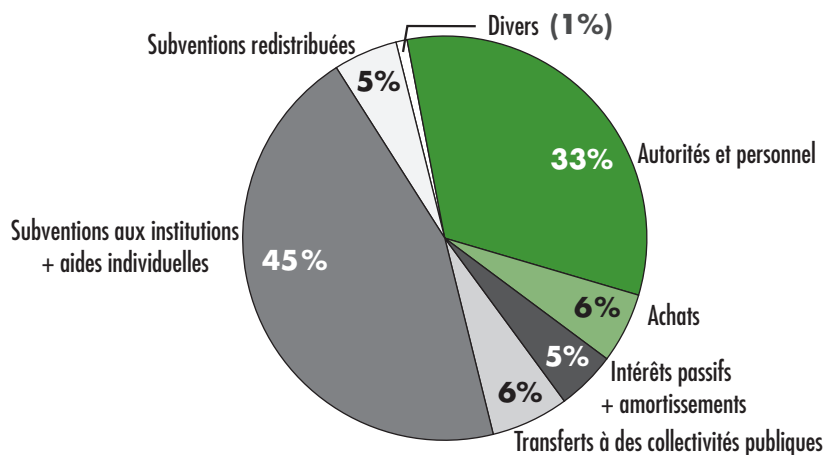
Groupe 32

Intérêts passifs

- 17,8 millions de francs, soit - 20,3%

Cet écart découle de l'hypothèse retenue lors de l'élaboration budgétaire qui prévoyait la conclusion d'emprunts pour 300 millions. En juin 2012, un emprunt public de 275 millions a été contracté

Charges par nature: éléments essentiels



pour une durée de 10 ans à 1%. (écart favorable de 16,2 millions). Les intérêts court terme sont quant à eux légèrement inférieurs au budget en raison des intérêts rémunérateurs sur impôt à verser aux contribuables (- 1,5 million).

Groupe 33

Amortissements

+ 64,9 millions de francs, soit + 23,3%

Cet écart s'explique par l'augmentation des amortissements sur créances et débiteurs impôts (+64,3 millions). Les autres écarts à la hausse, proviennent de l'enregistrement de correctifs d'actif: réforme policière (+5,2 millions), centrale d'encaissement (+2,5 millions) et de la hausse du contentieux juridique liée aux débiteurs de l'aide sociale (2,4 millions). Enfin, ces hausses sont compensées partiellement par la diminution des amortissements sur débiteurs pour les notes de frais pénales moins importantes que budgétées (-6,5 millions).

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 35,9 millions de francs, soit + 19,6%

Cet écart est notamment dû à l'augmentation de la rétrocession aux communes de la

part aux gains immobiliers qui représente $\frac{5}{12}$ du produit de l'impôt (+24,4 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans ce groupe d'impôt et de la part due en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse forfaitairement 4,5% des rémunérations perçues et les $\frac{2}{3}$ de ce produit sont rétrocédés aux communes. L'augmentation versée aux communes par rapport au budget s'élève à 11,5 millions. Ces hausses sont liées à celles des recettes fiscales concernées (groupes 40 et 44).

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

+ 11,6 millions de francs, soit + 3,7%

L'écart est à mettre en lien avec les charges supplémentaires relatives aux contributions AIU, AHES, SO, S2 et S3 (+6,3 millions), avec une hausse des frais liés à la scolarisation des enfants de demandeurs d'asile ou de personnes à l'aide d'urgence (+3,8 millions), avec la subvention pour frais de fonctionnement des RAS résultant du nombre élevé des dossiers RI liés à la 4^e révision LACI, 5^e révision AI et l'effet de la PC Familles et rente-pont (+ 2,4 millions).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+57,3 millions de francs, soit +1,5%

Comme chaque année, ce groupe de comptes fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales sont détaillées ci-dessous:

Effets à la hausse:

- Hausse des charges du RI résultant de la 4^e révision de la LACI, de la baisse des remboursements de l'AI dans le cadre de la 5^e et 6^e révision de l'AI, de l'effet de la PC Familles et rente-pont moins important que prévu et de la hausse du nombre de dossiers RI: +46,0 millions.
- Augmentation de la subvention octroyée à l'EVAM en raison du nombre plus élevé de demandeurs d'asile: +25,8 millions.
- Charges supplémentaires pour l'hospitalisation hors canton selon la nouvelle LAMal: +22,4 millions.
- Hausse des subsides LAMal en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du contentieux: +11,7 millions.
- Hausse des PC AVS/AI à domicile: +6,8 millions.
- Augmentation des subsides primes d'assurance maladie pour les bénéficiaires des PC: +3,9 millions.

Effets à la baisse:

- Non dépenses régime PC Familles et rente-pont: -29,0 millions.
- Charges des prestations servies aux bénéficiaires de l'APG maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage inférieures au budget: -13,0 millions.
- Subventions inférieures au budget pour les tl dues au résultat 2011 plus favorable que prévu: -8,6 millions.
- Coût du service de la dette inférieur aux prévisions suite au retard du PIMEMS: -6,9 millions.
- Projets bloqués relatifs aux énergies renouvelables suite à des oppositions: -4,6 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+0,7 million de francs, soit +0,2%

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, des variations s'expliquent notamment par l'augmentation des contributions fédérales dans le domaine des ouvrages de protection et de renaturation des cours d'eau (+3,7 millions) et pour la protection des biens culturels (+1,8 million). Une baisse est à relever pour les contributions d'estivage,

la culture des champs et les reconversions professionnelles et les paiements directs (-5,4 millions).

Groupe 38

Attributions aux fonds

+8,4 millions de francs, soit +17,3%

L'écart provient de l'attribution au fonds d'incitation financière aux fusions de communes (+12,4 millions) et à l'intégration de la caisse d'assurance du bétail (CAB) dans les comptes de fonctionnement 2012 (+1,2 million). Ces écarts sont compensés par la diminution de l'attribution au fonds cantonal d'assurance perte de gain des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage (-7,7 millions).

Groupe 39

Imputations internes

-0,6 million de francs, soit -7,1%

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2. Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

Groupe 40

Impôts

+512,6 millions de francs, soit +10,4%

Le total du produit d'impôts des comptes 2012 présente un écart favorable au budget de 512,6 millions (+10,4%). Ceci s'explique notamment par des effets de rattrapage dans la taxation, d'effets exceptionnels et d'effets conjoncturels qui totalisent 312,4 millions (plus de 60% de l'écart de 512,6 millions), soit: des effets de rattrapage sur la taxation de l'impôt à la source de 110,8 millions (86,7 millions dans l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les sourciers mixtes et 24,1 millions pour les sourciers ordinaires dans l'impôt à la source proprement dit); un effet exceptionnel de 25,0 millions dans l'impôt sur les donations découlant des effets du dépôt en 2011 d'une initiative populaire proposant un impôt

fédéral sur les successions et donations; des effets conjoncturels de 175,6 millions au niveau des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (61,1 et 32,7 millions), de l'impôt sur les gains immobiliers (58,5 millions), des droits de mutation (7,8 millions) et de l'impôt sur les successions et donations (15,5 millions hors effets exceptionnels susmentionnés).

Abstraction faite des éléments ci-dessus, l'écart entre les comptes et le budget 2012 est de 200,2 millions (+4,1%). Pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui représente quelque 60% du budget de cette rubrique, l'écart est positif (+72,5 millions / +2,3%); abstraction faite des effets de rattrapage des sourciers mixtes, l'écart devient négatif (-14,2 millions / -0,5%).

Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux

taxes véhicules plus élevés que prévu (+5 millions).

Groupe 41

Patentes et concessions

+2,3 millions de francs, soit +13,0%

L'écart constaté est à mettre en lien principalement avec la facturation du rattrapage d'une concession hydraulique (+1,9 million).

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+88,4 millions de francs, soit +43,9%

L'écart favorable provient notamment de la part cantonale non budgétisée au bénéfice de la BNS (+60,6 millions), de la hausse des intérêts sur les créances et

débiteurs (+ 18,7 millions), de l'agio sur l'emprunt public de 275 millions réalisé (+4,3 millions) ainsi que la hausse des revenus d'intérêts du compte de clearing de la centrale d'encaissement CEESV (+ 2,6 millions).

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 12,9 millions de francs, soit + 2,8%

Ecart multiples dont notamment ceux en lien avec le remboursement supérieur au budget pour le CHUV de la part des assureurs sur les investissements dans les hôpitaux inclus dans les tarifs (+ 8,3 millions), à la hausse des émoluments des offices de poursuites et faillites reflétant la croissance soutenue des affaires (+ 6,3 millions), au remboursement de l'excédent de financement 2012 de l'EVAM et la liquidation du fonds de rénovation des immeubles (+ 6,1 millions). Ces éléments sont diminués notamment par le recouvrement des notes de frais pénales moins important que prévu (- 12,9 millions). Le solde de l'écart est composé d'une multitude d'écarts positifs ou négatifs.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 51,3 millions de francs, soit + 9,5%

Cet écart favorable provient de la part cantonale à l'IFD (+28,2 millions) et de l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de + 17,3 millions pour l'impôt sur les frontaliers. En ce qui concerne l'IFD, les effets de rattrapage relatifs à l'impôt à la source engendrent un effet de 15 millions. La part cantonale à l'impôt anticipé a été supérieure de + 7,1 millions au budget et la part cantonale à la RPLP a été quant à elle inférieure de 2,8 millions suite au décompte final de la Confédération.

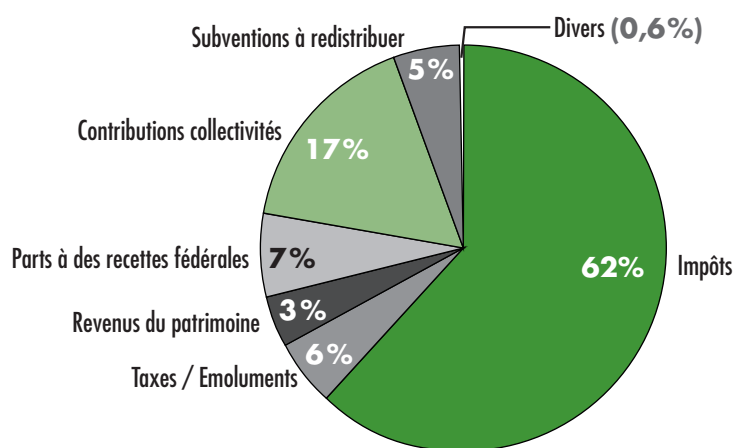
Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+ 20,3 millions de francs, soit + 1,8%

L'augmentation est due principalement à celle des recettes de la facture sociale en lien avec l'évolution des charges (+23,3 millions), à la hausse de la participation fédérale pour les PC AVS/Al (+6,2 millions) et pour les nouveaux réseaux écologiques (+ 3,1 millions). Des diminutions sont constatées par l'absence

Revenus par nature: éléments essentiels



de conclusion de prestations complémentaires aux communes telles que prévues par la LOPV (-9,0 millions) et par une baisse des subventions aux entreprises de transports publics refacturées aux communes (-2,0 millions).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 26,0 million de francs, soit + 8,0%

L'écart est issu de domaines multiples tant à la hausse qu'à la baisse, on relèvera ainsi notamment la hausse des subventions de l'ODM liée au nombre plus élevé de demandeurs d'asile (+ 18,9 millions), les revenus supplémentaires des subventions fédérales relatives aux forfaits par élève au niveau post-obligatoire (+ 6,9 millions), l'augmentation des prestations complémentaires commandées par la Confédération pour l'entretien courant des routes nationales (+ 6,3 millions). On retiendra la baisse des remboursements des frais de fonctionnement des ORP par la Confédération (- 3,6 millions) et la baisse des remboursements sur frais de placement des handicapés (- 3,1 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 0,7 millions de francs, soit + 0,2%

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont

neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Un argumentaire expliquant les principaux écarts constatés est développé en sus dans le groupe 37.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

- 18,4 millions de francs, soit - 28,1%

L'écart découle principalement de revenus de l'assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (- 13,4 millions), de la diminution du prélèvement sur le fonds de l'énergie suite au blocage de certains projets en raison d'oppositions (- 4,7 millions) et de la modernisation de la télématique des postes de commandements PCi non réalisée (- 2,1 millions). L'écart est réduit par l'intégration de la Caisse d'assurance du bétail (CAB) (+ 1,6 million).

Groupe 49

Imputations internes

- 0,6 million de francs, soit - 7,1%

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écart entre les comptes 2012 et les comptes 2011

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2012 inférieur aux comptes 2011. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus dans les comptes 2012 par rapport aux comptes 2011.

4.1. Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Comptes 2012	Comptes 2011	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 874 797 550	2 246 117 773	628 679 778	28,0%
31 Biens, services et marchandises	490 849 767	475 518 123	15 331 643	3,2%
32 Intérêts passifs	69 722 380	83 939 335	- 14 216 955	- 16,9%
33 Amortissements	343 814 124	329 897 548	13 916 576	4,2%
34 Parts et contributions	218 929 844	331 764 686	- 112 834 842	- 34,0%
35 Part. et subv. à coll. publiques	329 385 788	296 981 148	32 404 639	10,9%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 951 508 952	3 673 918 788	277 590 164	7,6%
37 Subventions redistribuées	446 484 121	438 961 439	7 522 682	1,7%
38 Attributions aux fonds	56 900 127	195 745 402	- 138 845 275	- 70,9%
39 Imputations internes	7 983 335	8 515 786	- 532 451	- 6,3%
Total	8 790 375 987	8 081 360 028	709 015 959	8,8%

Revenus (en francs)

	Comptes 2012	Comptes 2011	Variation	(%)
40 Impôts	5 442 169 138	5 218 044 625	224 124 513	4,3%
41 Patentes et concessions	20 031 318	18 647 628	1 383 690	7,4%
42 Revenus du patrimoine	289 837 955	372 903 627	- 83 065 672	- 22,3%
43 Taxes, émoluments et ventes	482 022 103	433 571 157	48 450 946	11,2%
44 Parts à des recettes fédérales	589 055 300	563 397 790	25 657 510	4,6%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 120 044 749	1 012 440 598	107 604 152	10,6%
46 Autres contributions	352 114 302	333 076 506	19 037 795	5,7%
47 Subventions à redistribuer	446 484 121	438 961 439	7 522 682	1,7%
48 Prélèvements sur les fonds	47 083 323	24 856 741	22 226 581	89,4%
49 Imputations internes	7 983 335	8 515 786	- 532 451	- 6,3%
Total	8 796 825 644	8 424 415 898	372 409 746	4,4%

4.2. Évolution des charges par nature (comptes 2012 et 2011)

Groupe 30

Autorités et personnel

+ 628,7 millions de francs, soit + 28,0%

L'écart provient de l'enregistrement d'un montant de 575 millions et de 54 millions en lien avec la recapitalisation de la CPEV. Les comptes 2012 ne comprennent plus la masse salariale de 36,5 millions de la HEP qui, suite à son autonomisation, est financée par le biais des subventions.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

+ 15,3 millions de francs, soit + 3,2%

Comme chaque année l'écart provient d'une multitude de variations tant à la hausse qu'à la baisse pour ce groupe de comptes. L'écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Groupe 32

Intérêts passifs

- 14,2 millions de francs, soit - 16,9%

L'écart provient du remboursement d'emprunts échus en 2012 pour un total de 350 millions renouvelé partiellement d'un nouvel emprunt à 10 ans de 275 millions.

Groupe 33

Amortissements

+ 13,9 millions de francs, soit + 4,2%

L'écart provient notamment de l'enregistrement d'un correctif d'actif sur les prestations de la police cantonale dans le cadre de la LOPV (+ 5,5 millions), de + 1,8 million de contentieux Brapa et de + 1,1 million de variation de correctif d'actif de la CEESV. De plus, en raison de la prise en compte du provisionnement des acomptes sans code contentieux pour les personnes physiques et morales, le résultat des amortissements sur créances des impôts a été supérieur de 25 millions à l'exercice précédent. Cet effet est pratiquement atténué par les amortissements supplémentaires effectués sur des objets d'investissement en 2011 (+ 21,3 millions). Enfin, une diminution des amortissements liés au recouvrement des notes de frais pénales (- 2,6 millions) est à relever.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

- 112,8 millions de francs, soit - 34,0%

L'écart provient de la contribution 2012 pour la péréquation des ressources auprès des autres cantons qui a été inférieure de

122,4 millions à l'année précédente. Cet écart est atténué par l'augmentation de la part communale à l'impôt sur les frontaliers (+ 5,4 millions) et de la part de l'impôt sur les gains immobiliers de + 4,1 millions.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

+ 32,4 millions de francs, soit + 10,9%

L'écart est à mettre en lien avec les charges supplémentaires liées aux coûts des mesures du marché du travail en hausse par rapport à 2011 (+ 1,3 million), des frais liés à la scolarisation des enfants demandeurs d'asile ou de personnes à l'aide d'urgence (+ 3,8 millions) et des subventions sur les frais de fonctionnement des RAS (+ 5,4 millions). On relèvera également un montant de 16,4 millions versés aux communes par le biais de prélèvements sur le fonds destiné à la fusion des communes, + 2,9 millions de charges supplémentaires relatives aux contributions versées au niveau de l'AIU, de l'AHES et de diverses contributions HES ainsi que + 1,1 million de contributions supplémentaires versées aux autres cantons au niveau de la formation post-obligatoire.

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+ 277,6 millions de francs, soit + 7,6%

Comme chaque année, ce groupe de compte fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse:

Santé /social soit :

- Subventions hospitalisation intérêt public: + 100,9 millions.
- RI résultant de la 4^e révision de la LACI et de la 5^e révision AI, PC Familles et rente-pont et frais de placement des handicapés: + 38,1 millions.
- Subsidés LAMal RI et PC en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de la hausse des primes: + 23,5 millions.
- Déploiement PC Familles, rente-pont et allocation pour non actifs: + 17,1 millions.
- Subventions diverses (subventions aux institutions, frais de restructuration EMS, financement des infirmières privées (OSAD) et subventions à l'AVASAD): + 16,8 millions.

Enseignement et jeunesse soit:

- Diverses subventions dont celle en

lien avec l'autonomisation de la HEP (44,6 millions): + 52,5 millions.

Effets à la baisse:

Intérieur soit:

- Attribution à un préfinancement relatif au logement : facilités de financement pour les communes concernant l'aide à la pierre en 2011: - 10,0 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+ 7,5 million de francs, soit + 1,7%

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 38

Attributions aux fonds

- 138,9 millions de francs, soit - 70,9%

L'écart provient essentiellement des affectations spécifiques du programme de préfinancements décidé par le Conseil d'Etat en 2011 soit l'attribution pour les énergies renouvelables (- 100 millions), attribution au Fonds de la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée afin de financer les crèches et garderies (- 10 millions) et dotation au Fonds cantonal de lutte contre le chômage (- 5 millions). En sus, dans le cadre des écritures dites de bouclage 2011 il avait été décidé que deux projets complémentaires, soit le «Blue Brain Project» et le «Cluster du Sport», fassent également l'objet de préfinancements pour un total de 50 millions. Le total final représente un écart favorable de 165 millions pour l'exercice 2012 comparé à 2011. Il est diminué par une attribution de 12,4 millions au fonds d'incitation financière aux fusions des communes ainsi que par une attribution au fonds cantonal d'assurance perte de gain des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage (+ 10,6 millions) suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2012 de l'APGM.

Groupe 39

Imputations internes

- 0,5 million de francs, soit - 6,3%

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4.3. Évolution des revenus par nature (comptes 2012 et 2011)

Groupe 40

Impôts

+ 224,1 millions de francs, soit + 4,3%

Les principales évolutions proviennent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+ 118,2 millions / + 3,9%) et de l'impôt à la source (+ 63,4 millions / + 39,2%).

Pour apprécier l'évolution réelle de ces deux impôts, il convient de retrancher les effets de rattrapage en 2012 sur la taxation de l'impôt à la source de 110,8 millions (86,7 millions dans l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les sourciers mixtes et 24,1 millions pour les sourciers ordinaires dans l'impôt à la source proprement dit).

Ainsi, les évolutions par rapport aux comptes 2011 sont de + 31,5 millions pour l'impôt sur le revenu (+ 1,0%) et de + 39,3 millions pour l'impôt à la source (+ 24,3%).

L'impôt sur les successions et donations est en hausse (+ 23,3 millions); ce montant comprend un effet exceptionnel en lien avec l'initiative populaire proposant un impôt fédéral sur les successions et donations (25,0 millions). L'impôt sur les personnes morales est en baisse de 21,3 millions par rapport à l'année précédente; il en est de même des droits de mutation (- 10,0 millions).

Groupe 41

Patentes et concessions

+ 1,4 millions de francs, soit + 7,4%

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

- 83,1 millions de francs, soit - 22,3%

L'écart constaté en 2012 est à mettre en relation avec la diminution de la part au bénéfice de la BNS versée au Canton (- 85,7 millions) par rapport à l'année précédente.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 48,5 millions de francs, soit + 11,2%

L'écart s'explique par une multitude de variations à la hausse et à la baisse. On relèvera notamment + 10,7 millions de cotisations prélevées sur les indemnités de chômage et sur les prestations versées aux bénéficiaires de l'assurance perte de gain maladie. Ce revenu est attribué au fonds cantonal d'assurance et perte de gain. Dans le domaine de l'asile (+ 9 millions) sont dû au remboursement de l'excédent de financement 2012 de l'EVAM et à la liquidation du fonds de rénovation des immeubles ainsi qu'une augmentation des émoluments administratifs. Dans le domaine de la santé et du social, l'augmentation de 37 millions provient des cotisations pour la PC Familles et rente-pont suite au plein déploiement de ces régimes en 2012 (+ 15,8 millions) et au remboursement de la part des assureurs sur les investissements dans les hôpitaux inclus dans les tarifs (+ 22,8 millions).

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 25,7 millions de francs, soit + 4,6%

Pour 2012, la part cantonale à l'IFD a été supérieure de 18,4 millions à l'exercice précédent, comme ce fut le cas pour la part à l'impôt sur les frontaliers (+ 8,1 millions) et la compensation par la Confédération de charges socio-démographiques RPT (+ 4,3 millions). La part à l'impôt anticipé a quant à elle été inférieure de 4,5 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+ 107,6 millions de francs, soit + 10,6%

Cette augmentation s'explique notamment par + 43,6 millions de revenus de facture sociale de + 10,7 millions de participation fédérale à répartir entre les subsides LAMal (+ 3,4 millions) et les PC AVS/AI (+ 7,3 millions) ainsi que 53 millions de facturation liée à la réforme policière.

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 19,1 millions de francs, soit + 5,7%

Quelques éléments sont à mettre en évidence, il s'agit notamment d'une augmentation de 8,6 millions due aux subventions fédérales dans le domaine de l'enseignement professionnel, d'une augmentation des subventions de l'Office fédéral des migrations (ODM) liée au nombre plus élevé de demandeurs d'asile (+ 11,2 millions) et d'une augmentation des prestations complémentaires commandées par la Confédération pour l'entretien courant des routes nationales (+ 2,2 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 7,5 million de francs, soit + 1,7%

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 22,2 millions de francs, soit + 89,4%

En comparaison à 2011, les écarts proviennent d'un prélèvement de 4,9 millions destinés à financer les mesures de l'assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage, de l'intégration de la caisse d'assurance du bétail dans les comptes de fonctionnement (+ 1,6 million) et de 16,5 millions en lien avec le prélèvement en 2012 sur le fonds d'incitation financière aux fusions des communes.

Groupe 49

Imputations internes

- 0,5 millions de francs, soit - 6,3%

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

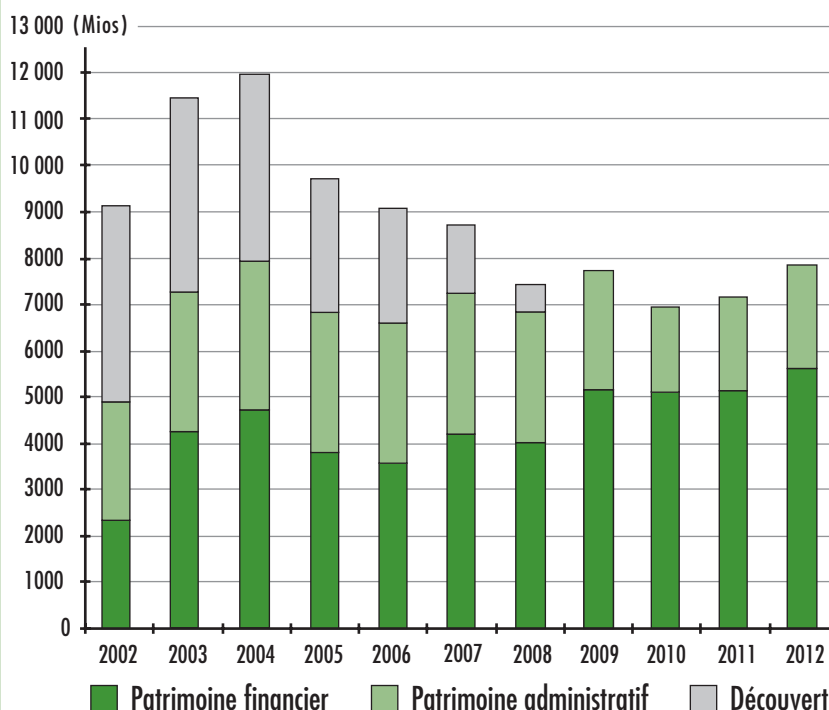
5. Analyse du bilan au 31 décembre 2012

5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 2002 à 2012



5.2. Variation des postes de l'actif

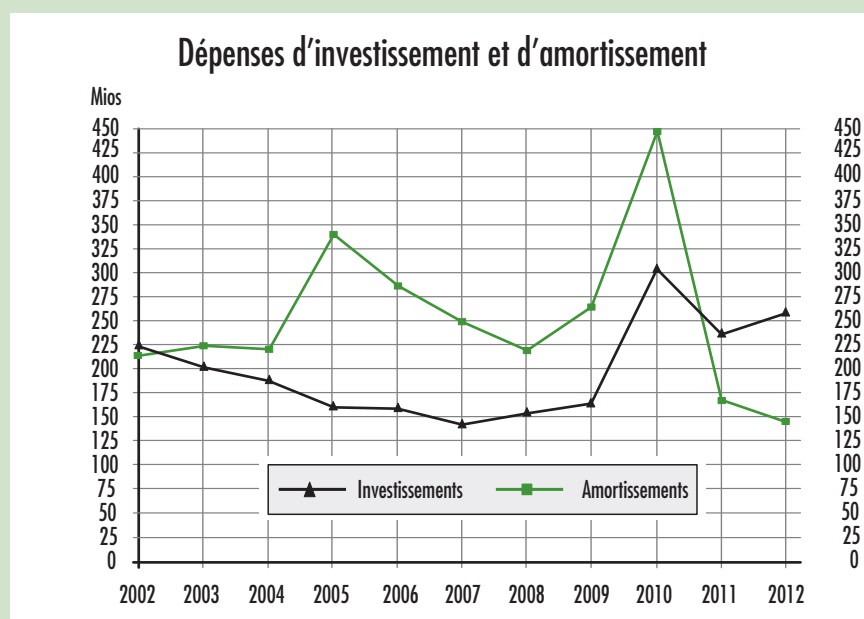
(En francs)	Au 31.12.2012	Au 31.12.2011	Variation	%
10 Patrimoine financier	5 655 368 537	5 131 858 526	523 510 011	10,2 %
100 Disponibilités	2 695 727 205	2 193 272 583	502 454 622	22,9 %
101 Débiteurs et comptes courants	2 302 636 006	2 293 444 026	9 191 980	0,4 %
102 Placements	236 790 756	270 310 086	- 33 519 330	- 12,4 %
103 Comptes transitoires	420 214 570	374 831 831	45 382 738	12,1 %
11 Patrimoine administratif	2 185 158 296	2 051 448 467	133 709 829	6,5 %
114 Investissements	1 148 934 309	1 048 820 933	100 113 376	9,5 %
115 Prêts et participations	885 829 987	869 283 322	16 546 665	1,9 %
116 Subventions d'investissement accordées	150 394 000	133 344 212	17 049 788	12,8 %
Total	7 840 526 833	7 183 306 993	657 219 840	9,1 %

La variation des disponibilités est principalement due à l'excédent de liquidités placées à court terme, de 3 mois à une année. Celle des placements provient de la Gestion des fonds de l'Etat (GFE) qui a passé de 56 millions au 31 décembre

2011 à 16 millions au 31 décembre 2012. La diminution de 40 millions s'explique par la sortie de 26 fonds de la GFE, transférés au bilan des services concernés, voir groupe de comptes 22 – Fonds. Les comptes transitoires augmentent

notamment par le produit à recevoir de la Confédération pour l'impôt anticipé et l'impôt forfaitaire (+ 29 millions) et les actifs transitoires du CHUV qui ont passé de 13 millions à 27 millions, soit une augmentation de 14 millions.

5.3. Investissements



	Au 31.12.2012	Au 31.12.2011	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	538 357	820 907	- 282 550
Ouvrages de génie civil à amortir	164 635 016	129 177 564	35 457 452
Bâtiments et constructions à amortir	692 868 979	632 588 502	60 280 477
Forêts – investissements à amortir	19 449 396	20 389 578	- 940 182
Mobilier et installations à amortir	55 127 953	49 722 364	5 405 589
Autres investissements à amortir	15 756 044	16 740 630	- 984 586
Total	948 375 745	849 439 545	98 936 200
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	24 082 244	24 082 244	0
Immobilisations du CHUV	94 041 628	92 881 904	1 159 724
Crédits d'étude	7 070 812	6 591 307	479 505
Forêts	26 016 818	26 016 518	300
Machines et véhicules	12 449 357	13 125 618	- 676 261
Inventaires	36 897 702	36 683 797	213 905
Total	200 558 562	199 381 389	1 177 173
Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	1 499 837	1 562 437	- 62 600
Subventions d'inv. accordées à communes	145 707 205	139 047 631	6 659 574
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	3 186 958	- 7 265 856	10 452 814
Total	150 394 000	133 344 212	17 049 788
Total des investissements	1 299 328 307	1 182 165 146	117 163 161
Total des investissements au sens de la LFIN	1 098 769 745	982 783 757	115 985 988
Total des investissements hors subventions	1 148 934 307	1 048 820 934	100 113 373

Le budget des investissements 2012 prévoyait des dépenses nettes pour 300 millions. Au total, des dépenses effectives nettes de 257,9 millions ont été enregistrées abstraction faite des écritures « techniques » de 4,9 millions comptabilisées pour boucler des objets.

Au final, les dépenses d'investissement nettes ont donc été inférieures de 42,1 millions par rapport au budget. Cet écart s'explique notamment par une multitude de retards pris sur divers projets. Outre ces éléments, certains projets ont pu avancer plus rapidement que

prévu. D'une manière générale, ces montants ont pu être compensés par d'autres projets qui n'ont pu être réalisés, notamment en raison d'EMPD non rédigés ou encore non acceptés, voire de retard dans le commencement ou le déroulement des travaux.

5.4. Variation des postes du passif

Au passif, les fonds étrangers augmentent de 548 millions, notamment en raison de l'enregistrement dans les comptes transitoires de la charge non encore versée à la CPEV de 575 millions pour sa recapitalisation et de la rémunération y relative de 54 millions. Les transitoires augmentent aussi en fonction de la variation des positions comptables de

l'ACI. Les engagements courants diminuent de 202 millions (débiteurs ACI non attribués, encaissements d'impôts et compte courant avec la Confédération). Les variations des dettes à court et long termes découlent à la fois de la variation de la dette brute et des échéances des emprunts à long terme échus à moins d'un an.

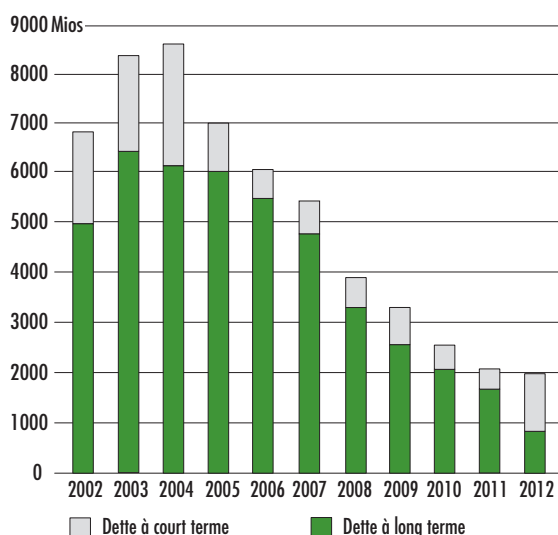
		Au 31.12.2012	Au 31.12.2011	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	6 895 484 232	6 347 904 862	547 579 369	8,6 %
200	Engagements courants	2 562 622 704	2 764 879 154	- 202 256 449	- 7,3 %
201	Dettes à court terme	1 160 000 000	350 000 000	810 000 000	231,4 %
202	Dettes à long terme	825 000 000	1 710 000 000	- 885 000 000	- 51,8 %
205	Comptes transitoires	2 347 861 527	1 523 025 709	824 835 819	54,2 %
22	Fonds	405 388 251	373 638 936	31 749 315	8,5 %
29	Fortune nette	539 654 350	461 763 195	77 891 156	16,9 %
	Total	7 840 526 833	7 183 306 993	657 219 840	9,1 %

5.5. Dette

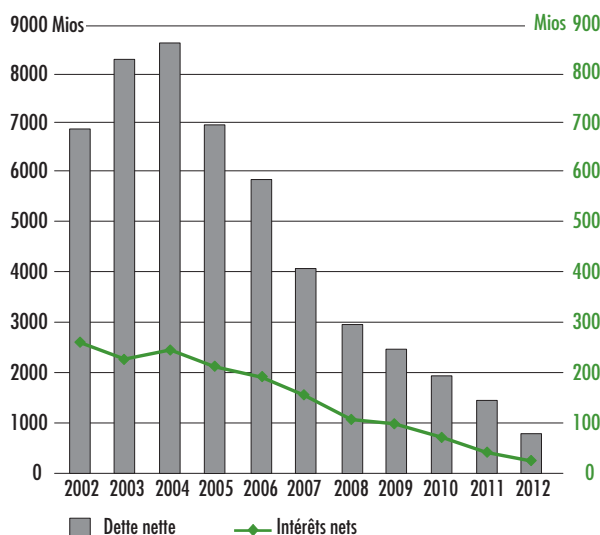
À fin 2012, la dette se situe à 785 millions contre 1430 millions fin 2011. Les remboursements des emprunts long terme prévus au budget 2012 se sont effectués pour un total de 350 millions. Au vu des conditions attractives sur les marchés et des perspectives de la planification financière, un nouvel emprunt public de 275 millions a été contracté pour

10 ans à un taux de 1%. Les montants sous placement sont en augmentation, ils s'élèvent à 1200 millions au 31.12.2012, y compris les 275 millions ci-avant contre 630 millions une année auparavant. La charge d'intérêts nette diminue pour se stabiliser à 26 millions au 31.12.2012 contre 43 millions au 31.12.2011.

Évolution de la dette à court et à long terme



Évolution de la dette nette et des intérêts



Lexique

Compte de fonctionnement :	Comprend les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile. Le résultat est un excédent de charges ou de revenus.
Compte de Pertes et Profits :	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est une perte ou un profit extraordinaire.
Compte de résultat :	Comprend le résultat du compte de fonctionnement et le résultat du compte de Pertes et Profits. Le résultat est un profit net ou une perte nette.
Compte d'investissement :	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements.
Bilan :	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture. Un excédent d'actif correspond à du capital propre et un solde de passif à un découvert au bilan.
Structure de l'actif :	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif et un découvert éventuel.
Patrimoine financier :	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat a la libre disposition. Cela signifie que l'Etat peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Patrimoine administratif :	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public et par conséquent appartenant au patrimoine administratif sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Découvert :	Le découvert représente les déficits accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé.
Structure du passif :	Comprend les capitaux de tiers à court terme, les capitaux de tiers à long terme, les financements spéciaux et le capital propre (fortune nette).
Dette brute :	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette :	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Correctifs d'actifs :	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.

Degré d'autofinancement Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante :

$$\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$$

Unité budgétaire

Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
Cst	Constitution vaudoise
DECS	Département de l'économie et du sport
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DINT	Département de l'intérieur
DSI	Direction des systèmes d'information
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
LAMaL	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
OJV	Ordre judiciaire vaudois
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
ORP	Offices régionaux de placement
RI	Revenu d'insertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
Statistique Vaud	Entité stratégique de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation

